



# CGT et CGT UFICT

## Nantes Métropole, Ville de Nantes

### CCAS, Opéra, École des Beaux-Arts

Toutes nos  
infos sont  
sur  
[cgt-nantes.fr](http://cgt-nantes.fr)

Nantes, juin 2020



## Les résultats CGT obtenus auprès de la collectivité

- Le maintien du régime indemnitaire de grade quelle que soit la situation des agents
- Le confinement des agents vivant avec un proche porteurs de pathologies en respectant les critères de la CPAM, au même titre que les agents porteurs de pathologies
- Pendant le confinement, des ASA garde d'enfants non limitées en nombre et jusqu'à 16 ans
- A partir du 11 mai, le maintien de la possibilité d'être en ASA sans justificatif obligatoire
- A partir du 1<sup>er</sup> juin, possibilité sur justificatif, de bénéficier de 14 jours (au lieu de 12 jours proposés par la collectivité), pour tous les enfants de - de 16 ans (au lieu de - de 14 ans proposés par la collectivité)
- La limitation à 4 jours de congés annuels imposés, hors agents en PCA (au lieu de 5 jours pour tous proposés par la collectivité)
- Les tests de dépistage des agents des EHPAD en contact Covid ainsi que la prise en compte des heures supplémentaires

## Les désaccords avec la collectivité

### PRIME COVID

Depuis le 30 mars, la CGT a été le seul syndicat à avoir une position claire, dès le début, sur la prime proposée par Mme le Maire-Présidente, en étant :

- Favorable à l'augmentation générale du traitement indiciaire
- Favorable à la revalorisation salariale revendiquée de longue date pour la filière médico-sociale
- Opposée au principe de défiscalisation et désocialisation de la prime qui ne permet pas le financement des hôpitaux par exemple
- Opposée à la distinction " au mérite " pour l'attribution de la prime sans pour autant s'opposer catégoriquement à son versement

En comité technique, la CGT s'est abstenue sur ce point. A noter : l'ensemble des syndicats s'est aussi abstenue rejoignant ainsi de fait la CGT.

### TEMPS DE TRAVAIL

- Il est inconcevable que les agents en travail à distance ne disposent pas de la possibilité de générer des récupérations
- Un agent effectuant sa mission dans des conditions dégradées, faute de moyens fournis par la collectivité, ne doit pas être pénalisé
- Toutes les heures travaillées y compris à domicile doivent être comptabilisées et valorisées
- Les modalités horaires provisoires et exceptionnelles doivent le rester  
La RH doit être garante de l'égalité de traitement entre tous les agents

### CONGÉS

Notre organisation reste opposée au " vol " de jours de congés dans le contexte sanitaire subi par les agents

### ASA GARDE D'ENFANTS

- Il est inadmissible qu'un conjoint en télétravail, à compter du 1<sup>er</sup> juin, soit considéré, par la collectivité, comme bénéficiant d'un " mode de garde "
- Le régime des ASA initié le 17 mars doit être maintenu jusqu'aux vacances scolaires